

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Vereniging Hoekschewaards Landschap

Partie défenderesse: Staatssecretaris van Economische Zaken

Question préjudicielle

La décision d'exécution [(UE) 2015/72] de la Commission, du 3 décembre 2014, arrêtant une huitième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ⁽¹⁾ est-elle valide dans la mesure où le site «Haringvliet» (NL1000015) a été inscrit sur cette liste sans que le Leenheerenpolder en fasse partie?

⁽¹⁾ JO 2015, L 18, p. 385.

**Demande de décision préjudicielle introduite par la High Court of Justice, Family Division
(Angleterre et Pays de Galles) le 23 mai 2016 — M.S./P.S.**

(Affaire C-283/16)

(2016/C 279/27)

Langue de procédure: anglais

Jurisdiction de renvoi

High Court of Justice, Family Division (Angleterre et Pays de Galles)

Parties au principal

Partie demanderesse: M.S.

Partie défenderesse: P.S.

Questions préjudicielles

- i. Lorsqu'une créancière d'aliments souhaite obtenir dans un État membre l'exécution d'une décision de justice rendue en sa faveur dans un autre État membre, le chapitre IV du [règlement (CE) n° 4/2009 ⁽¹⁾ du Conseil du 18 décembre 2008 relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et la coopération en matière d'obligations alimentaires (JO 2009, L 7, p. 1)] («le règlement sur les obligations alimentaires») lui confère-t-il le droit d'introduire une demande d'exécution directement devant l'autorité compétente de l'État requis?
- ii. En cas de réponse affirmative à la question (i), le chapitre IV du règlement sur les obligations alimentaires devrait-il être interprété en ce sens que tout État membre a l'obligation de mettre en place une procédure ou un mécanisme permettant la reconnaissance de ce droit?

⁽¹⁾ Règlement (CE) n° 4/2009 du Conseil du 18 décembre 2008 relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et la coopération en matière d'obligations alimentaires; JO L 7, p. 1.

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Vestre Landsret (Danemark) le 26 mai 2016 — Z
Denmark/Skatteministeriet**

(Affaire C-299/16)

(2016/C 279/28)

Langue de procédure: le danois

Jurisdiction de renvoi

Vestre Landsret